

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

CONSEILLER - ORIENTER

Les conseils de prévention du médecin du travail



À toutes les femmes concernées, et notamment à l'occasion d'une visite systématique, d'une visite d'embauche ou de reprise, il est important de délivrer les messages suivants.

Qui doit se faire dépister ?

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux **femmes de 50 à 74 ans, ne présentant pas de risque particulier, ni de symptôme.**

Les patientes à risque particulier de cancer du sein (existence d'une néoplasie lobulaire, d'une hyperplasie épithéliale atypique, image anormale lors de la dernière mammographie, antécédent personnel de cancer du sein, suspicion d'une forme héréditaire de cancer du sein) relèvent de modalités de surveillance ou de dépistage adaptées.

Pourquoi se faire dépister ?

Pratiqué régulièrement, le dépistage organisé du cancer du sein permet de détecter des cancers de très petite taille, à un stade précoce et présentant de plus grandes chances de guérison.

Les femmes dont le cancer du sein a été diagnostiqué avec une taille inférieure à 1 cm sans envahissement ganglionnaire, présentent un taux de survie à 5 ans de 90%. Ce taux est de 55% si trois ganglions sont atteints.

Pourquoi choisir le dépistage organisé ?

Tous les deux ans, les femmes de 50 à 74 ans reçoivent de la structure de gestion du dépistage des cancers un courrier d'invitation à leur domicile, les invitant à prendre rendez-vous chez un radiologue agréé pour un examen de dépistage qui consiste en un examen clinique des seins et une mammographie de dépistage (2 clichés par sein). Si le radiologue le juge utile, des examens complémentaires peuvent également être réalisés.

Le dépistage organisé : une exigence de qualité

LE CHOIX DU RADIOLOGUE

Le dépistage organisé s'appuie sur les radiologues agréés de votre département. La seconde lecture est réalisée par des radiologues experts qui doivent justifier d'une lecture d'au moins 2 000 mammographies par an.

UN BILAN DIAGNOSTIC IMMÉDIAT

Lorsque le radiologue décèle une anomalie à la radiographie, il effectue immédiatement un bilan diagnostique, pour raccourcir le délai d'une éventuelle prise en charge et éviter une attente angoissante.

LA DOUBLE LECTURE

Lorsqu'une mammographie est définie comme normale ou bénigne (=ACR 1 ou 2) par un premier radiologue, elle est relue systématiquement par un second radiologue.

6,7% des cancers détectés lors du dépistage organisé l'ont été grâce à la double lecture.

Source : Dépistage organisé du cancer du sein
Evaluation épidémiologique - Données 2005. InVS.

UNE PRISE EN CHARGE À 100%

La mammographie dans le cadre du dépistage organisé est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.